



**Cité
du
design**
◀▶

**Ecole
supérieure
d'art
et design**
◀▶

E.P.C.C. Cité du design/Ecole supérieure d'art et design

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} JUIN 2018

DELIBERATION N° 2018-05

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Le Conseil d'Administration a été convoqué **mardi 22 mai 2018**
Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : **24**
Nombre de présents : **15**
Nombre de pouvoirs : **4**
Nombre de voix délibératives : **19**

Dépôt en Préfecture le :
Délibération affichée le :
Notification :

Liste des présents : M. Evence RICHARD (Préfet de la Loire), M. Michel GRISCELLI (Représentant M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles), Mme Inès LABARRE (Représentant Mme la Rectrice de l'Académie de Lyon), Mme Nicole PEYCELON (Conseillère Régionale), Mme Laurence BUSSIERE (Conseillère Régionale), M. Gaël PERDRIAU (Président de l'EPCC et Maire Ville de Saint-Etienne), M. Marc CHASSAUBÉNÉ (Adjoint Ville de Saint-Etienne), Robert KARULAK (Vice-Président de l'EPCC, Conseiller Communautaire Saint-Etienne Métropole), M. Christian JULIEN (Conseiller Communautaire Saint-Etienne Métropole), Mme Stéphanie CALACIURA (Conseillère Communautaire Saint-Etienne Métropole), M. Patrick DEFAY (Personnalité qualifiée), M. Jean-Claude PAILLASSON (Représentant du personnel EPCC), M. Vincent LEMARCHANDS (Représentant du personnel EPCC/Collège des enseignants), M. Quentin CLIQUENNOIS (Représentant des étudiants option Design), M. Benoît JACQUIN (Représentant des étudiants option Art).

Membres absents excusés : Mme Marie-Camille REY (Conseillère Régionale), M. Lionel SAUGUES (Adjoint Ville Saint-Etienne), M. Georges ZIEGLER (Conseiller Communautaire Saint-Etienne Métropole), M. Bernard LAGET (Conseiller Communautaire Saint-Etienne Métropole), M. Daniel JACQUEMET (Conseiller Communautaire Saint-Etienne Métropole), M. Éric BERLIVET (Conseiller Communautaire Saint-Etienne Métropole), Mme Sylvie FAYOLLE (Conseillère Communautaire Saint-Etienne Métropole), M. Yo KAMINAGAI (Personnalité qualifiée), M. Khaled BOUABDALLAH (Personnalité qualifiée),

Secrétaire de séance : M. Gaël PERDRIAU.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1ER JUIN 2018

DELIBERATION N° 2018-05

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

■ Le budget supplémentaire proposé a pour objet :

- de reprendre le résultat antérieur constaté au compte administratif 2017.
- de procéder à l'inscription de plusieurs produits constatés d'avance.
- de procéder à l'inscription de plusieurs recettes supplémentaires.
- de procéder à un virement du chapitre 011 au chapitre 67

Le présent budget supplémentaire modifie le budget primitif 2018 par l'inscription de recettes complémentaires et l'affectation des dépenses correspondantes.

1/ Budget supplémentaire 2018 – section de fonctionnement

1.1 Affectation du résultat net disponible

10 638,78 € correspondant au résultat net disponible sont affectés aux recettes de fonctionnement.

1.2 Inscription de produits constatés d'avance

Lors de l'exécution du budget 2017, une partie des recettes réalisées a été inscrite en produit constaté d'avance pour un montant de **218 600 €**. Ces produits doivent être réintégrés sur 2018, pour couvrir les dépenses des projets correspondants qui seront ou ont été conduits sur l'année.

Pour le pôle « Moyens mutualisés » :

- **100 000 €** pour solder le projet « Human cities 3 » porté par le service relations internationales.
Cette recette est inscrite à l'article 7477 et la dépense correspondante aux articles 611 et 6068.

Pour le pôle « Actions cité » :

- **7000 €** pour le projet « design organisationnel », porté par le pôle « entreprises et innovation ».
Ces recettes sont inscrites à l'article 74718 et les dépenses correspondantes aux articles 611 et 6068.
- **98 000 €** pour des projets de recherche et valorisation.
Ces recettes sont inscrites à l'article 74758 et les dépenses correspondantes à l'article 62878.

Pour le pôle « ESADSE » :

- **13 600 €** pour les projets « Fondation Hermès » et « Kookmin ».
Ces recettes sont inscrites à l'article 7478 et les dépenses correspondantes aux articles 611 et 6251.

1.3 Inscription de nouvelles recettes et dépenses

Pour le pôle « Actions cité » :

- **21 000 €** de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet « Jeunes Designers Connectés 2018 ». Ce projet est porté par le service Relations internationales.

Le workshop-concours « Jeunes Designers Connectés » a eu lieu en 2017 et a été financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. En 2018 la Région accorde une subvention pour la suite de ce projet, « Jeunes Designers Connectés 2018 ». Dans ce cadre, l'ESADSE est chargée de fabriquer le prototype du projet gagnant, réaliser une exposition valorisant tous les projets pendant le SldO2018 et effectuer la remise des prix aux étudiants des deux équipes gagnantes. Le financement 2018 permet également de poursuivre les échanges avec les écoles partenaires du projet situées dans les régions des Quatre Moteurs pour l'Europe : Catalogne, Lombardie et Bade Wurtemberg.

Cette recette est inscrite à l'article 7472 et les dépenses correspondantes aux articles 611 et 6068.

- **21 000 €** pour les projets du pôle recherche « Plateforme archiclasse » (9 000 €) et « Prototypage EGAL » (12 000 €).
Le financement de 9 000 € est apporté par le ministère de l'éducation nationale et celui de 12 000 € par l'Eurométropole de Strasbourg.

Prototypage EGAL

La mission confiée par l'Eurométropole de Strasbourg a pour objectif de réaliser le prototypage de plusieurs projets dessinés par la Cité du design, dans le cadre de l'étude menée sur la lutte contre la précarité énergétique.

Une fois réalisés ces prototypes seront installés et testés par les habitants, en partenariat avec un bailleur social strasbourgeois.

Archiclasse

Archiclasse propose d'accompagner les collectivités territoriales et les acteurs de l'École dans la définition de leurs projets de rénovation ou de construction d'écoles ou d'établissements scolaires.

Archiclasse propose une démarche de co-construction desdits projets complétée par des outils de réflexion sur la mise en place de pratiques pédagogiques renouvelées dans des espaces d'apprentissage repensés intégrant notamment le numérique.

Ces recettes sont inscrites aux articles 74718 et 74758 et les dépenses à l'article 611.

- **35 000 €** de la DIRECTE pour la deuxième action collective « design organisationnel ».

La Cité du design conduit actuellement, en partenariat avec la DIRECCTE, une action collective « design organisationnel » pour 10 entreprises du secteur médical. Cette opération rencontre des résultats probants dans de nombreux domaines : sensibilisation au design et à l'innovation par les usages, intégration de nouvelles méthodologies de travail, initiation de réflexions stratégiques relatives à l'organisation de l'entreprise et à son positionnement... Dans ce contexte, et toujours avec le soutien de la DIRECCTE, le Pôle Entreprises et Innovation de la Cité du design propose de renouveler ce programme d'accompagnement pour 10 entreprises industrielles, prioritairement du secteur mécanique, mais éventuellement textile ou autres domaines, si besoins démontrés.

Cette recette est inscrite à l'article 74718 et les dépenses correspondantes aux articles 611 et 6068.

1.4 Virement du chapitre 011 au chapitre 67

Suite à la réaffectation par SEM de 95 000 € de subvention destinée initialement au projet « école numérique », il convient de procéder au virement de cette même somme du chapitre 011 au chapitre 67.

2/ Budget supplémentaire 2017 – section d'investissement

38 759,23 € du résultat net disponible sont affectés aux recettes d'investissement pour le pôle ESADSE.

4/ En synthèse :

4.1 Pour la section de fonctionnement

	Budget supplémentaire	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
BP 2018		9 191 274,00 €	9 191 274,00 €
	Affectation du résultat	10 638,78 €	
	Pôle services mutualisés		10 638,78 €
	Projets pour pôle ECO	42 000,00 €	42 000,00 €
	Projets pour pôle RECHERCHE	119 000,00 €	119 000,00 €
	Projet pour RI	121 000,00 €	121 000,00 €
	Projets pour l'ESADSE	13 600,00 €	13 600,00 €
BP+BS 2018		9 497 512,78 €	9 497 512,78 €

4.2 Pour la section d'investissement

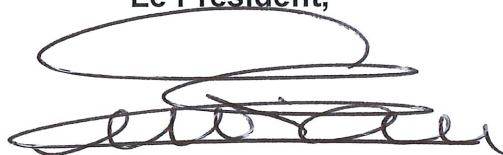
	Budget supplémentaire	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
BP 2018		269 100,00 €	269 100,00 €
	Affectation du résultat	38 759,23 €	
	Projets pour pôle ESADSE		38 759,23 €
BP+BS 2018		307 859,23 €	307 859,23 €



Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer, et le cas échéant, approuver le budget supplémentaire 2018.

Mis aux voix, ce dossier est adopté à l'unanimité de 19 voix pour sur 19 (15 voix + 4 pouvoirs).

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU